



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la dixième séance (ordinaire),
tenue le 6 novembre 2020, à compter de 15 heures,
par vidéoconférence

Membres présents :

Dr Mauril Gaudreault
Dr Jean-Pierre Boucher
Dre Amélie Coutu
M. Jean-Pierre Dubeau
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Dre Christine Larocque

Mme Valérie Lévesque
Dre Francine Mathieu-Millaire
Dr Alain Naud
Dr Simon Patry
Dre Véronique Phan Cong
Mme Nathalie Pierre-Antoine
Dre Nathalie Saad
Dre Chantal Vallée

Membre absent :

Dr Pierre Guérette

Secrétaire d'assemblée :

Dr Yves Robert

Personnes ressources :

Me Linda Bélanger
Dr Joseph-André Luyet
Dre Isabelle Tardif
Mme Olga Rédikoultseva

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de la dernière version du projet d'ordre du jour,

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-20-142

d'adopter l'ordre du jour faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

3. Cotisation annuelle 2021-2022

ATTENDU QUE conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, le secrétaire de l'ordre doit transmettre aux membres de l'ordre, au moins 30 jours avant l'Assemblée générale annuelle, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle et que l'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs, et d'un projet de rapport annuel;

ATTENDU QUE préalablement à cet envoi, le Conseil d'administration doit avoir déterminé le montant de la cotisation soumis à la consultation;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 septembre 2020, avait résolu (CDA-20-97) de consulter les membres sur une augmentation de la cotisation annuelle des membres actifs de 75 \$;

ATTENDU QUE la consultation s'est déroulée entre le 10 septembre et le 1^{er} octobre 2020, et que le secrétaire de l'ordre a présenté le rapport de cette consultation à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 octobre 2020;

ATTENDU QU'à la suite d'une première analyse des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle, la Direction des finances et de l'informatique a été mandatée pour travailler une version révisée des prévisions budgétaires 2021-2022 en tenant compte d'une hausse de 35 \$ du montant de la cotisation annuelle, ce qui correspond à l'IPC (2,2 %);

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 23 octobre 2020, le Conseil d'administration a résolu (CDA-20-133) de consulter les membres de l'ordre réunis en assemblée générale le 6 novembre 2020 sur une augmentation de la cotisation annuelle des membres actifs de 35 \$;

ATTENDU QUE les montants de cotisations pour l'année 2021-2022 soumis à la consultation des membres lors de l'assemblée générale sont les suivants:

Membre actif : 1 660 \$
Membre inactif : 100 \$

ATTENDU les commentaires des membres formulés dans le cadre de la consultation tenue lors de l'Assemblée générale, notamment : 2 commentaires favorables à l'augmentation de la cotisation telle que proposée, 1 commentaire à l'effet de réduire la cotisation de membre inactif à 25 \$, 1 commentaire à l'effet de maintenir la cotisation de membre inactif à 100 \$;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a pris en considération l'ensemble des commentaires des membres de l'ordre reçus dans le cadre des deux consultations;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du *Code des professions* donne au Conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, et ce, après avoir considéré le résultat des consultations des membres;

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-20-143

de fixer les montants de cotisations pour l'année 2020-2021 comme suit :

Membre actif : 1 660 \$
Membre inactif : 100 \$

Adopté à l'unanimité.

4. Politique de rémunération des administrateurs

La politique de rémunération des administrateurs a été adoptée par le Conseil d'administration à sa séance du 3 septembre 2020 (CDA-20-99) et ensuite transmise aux membres de l'ordre pour commentaires, conformément aux dispositions de l'article 103.1 du *Code des professions*.

Les membres de l'ordre réunis en assemblée générale annuelle le 6 novembre 2020 ont approuvé la politique de rémunération des administrateurs.

Motion de félicitations et de remerciements

ATTENDU QUE cette année, le Colloque annuel du Collège a eu lieu sous forme d'une série de webinaires et que la Semaine du Collège s'est déroulée du 2 au 5 novembre et a été suivie de l'Assemblée générale annuelle le 6 novembre 2020;

ATTENDU QUE le processus de préparation et la tenue de la Semaine de webinaires et de l'Assemblée générale annuelle a été particulièrement exigeant compte tenu que c'est pour la première fois que ces activités se déroulent en mode virtuel;

ATTENDU QUE les administrateurs du Conseil d'administration tiennent à souligner le travail effectué par la Direction des communications et des affaires publiques du Collège et par tous les autres intervenants et participants à la préparation et à la tenue des webinaires du Collège et de l'Assemblée générale annuelle du Collège;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par la docteure Nathalie Saad,

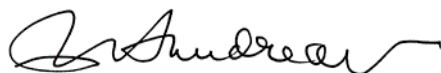
CDA-20-144

de transmettre à la Direction des communications et des affaires publiques une motion de félicitations pour l'organisation et la tenue de la Semaine du Collège et de l'Assemblée générale annuelle 2020.

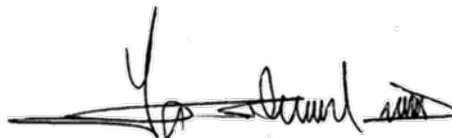
Adopté à l'unanimité.

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 15 h 25.

La prochaine séance aura lieu le 11 décembre 2020 par vidéoconférence.



Mauril Gaudreault, M.D.
Président



Yves Robert, M.D.
Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION
6 NOVEMBRE 2020
ORDRE DU JOUR
par vidéoconférence Webex
Début de la séance : dès la fin de l'AGA

1. Ouverture de la réunion et appel nominal
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cotisation annuelle 2021-2022 - Adoption
4. Politique de rémunération des administrateurs
5. Divers

ACTION	DURÉE
Adoption	
Adoption	20 min.
Suites à l'AGA	15 min.
Information/Discussion	

/20201027